

Conseil communautaire du 2 mars 2020
Annexe 15 rattachée au point 5. Plan local d'urbanisme (PLU) de La Mothe-Saint-Héray –
Avis sur la mise en compatibilité n°1 du PLU avec le projet d'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture
et du patrimoine)

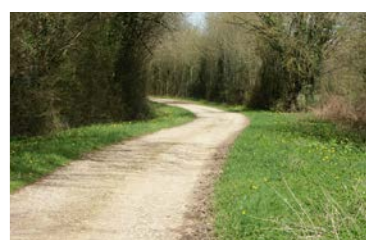
anneboissay
ARCHITECTE du PATRIMOINE

Février 2019

DIRECTION RÉGIONALE DE POITOU-CHARENTES
COMMUNE DE LA MOTHE SAINT-HERAY

AIRE DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS



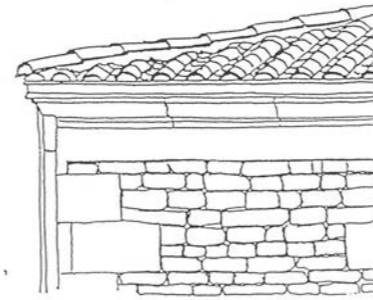
Sommaire

| | |
|--|------|
| I. FACADES | p 3 |
| 2.1.1 Maçonneries | p 4 |
| 2.1.2 Fenêtres. | p 5 |
| 2.1.3 Portes et portes de granges. | p 6 |
| II. TOITURES | p 7 |
| III. CLÔTURES | p 9 |
| 3.1 Murs et murets | p 10 |
| 3.2 Haies de clôtures | p 11 |
| IV. ESPACES NATURELS. | p 12 |

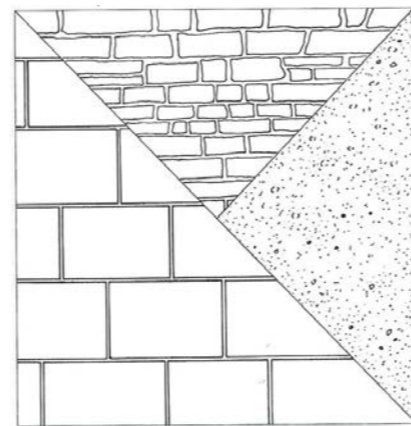
I. FAÇADES

*Certains croquis et textes sont issus des documents suivants :
« Recommandations pour la restauration du bâti ancien »,
Petites Cités de Caractère des Deux-Sèvres*

1.1 MAÇONNERIES



Malgré l'irrégularité des pierres, le mur est monté par assises régulières avec une faible quantité de liant. Seuls les pierres des murs de clôture, des murs des granges et quelques murs pignons de maisons restent apparents.



L'enduit est composé d'un mélange de sable, de chaux aérienne ou de chaux grasse et d'eau. Posé en trois couches, il peut être complété par un badigeon de lait de chaux.

Les pierres de taille sont formées de bloc dont la dimension est de 0,33m d'assise par 0,40m à 0,60m de longueur. Suivant l'époque de la construction, la taille et la pose sont plus ou moins régulières.



Maçonneries :

A l'exception de quelques maisons bourgeoises, la pierre de taille n'est utilisée que pour les encadrements d'ouvertures, les chaînages d'angles et les seuils de portes.

Le reste de la maçonnerie est constitué de moellons calcaires recouverts d'un enduit.

Les murs sont constitués de deux parements indépendants, reliés par des « parpaings » traversant l'ensemble. Un rembourrage de terre grasse était effectué entre les deux parements, parfois mélangé à de la caillasse.

Les murs pignons sont constitués de maçonnerie de moellons montés au mortier de chaux et sommairement enduits.

Enduits :

Les mortiers de chaux résultent d'un mélange de chaux aérienne, de sable et d'eau de gâchage.

Les anciens utilisaient, en les mélangeant, des sables de rivières et de carrières. Ces derniers procurent une pigmentation plus riche et permettent d'obtenir des teintes plus soutenues.

Encadrements en pierre :

Ils sont réalisés en pierre taillée, calcaire. Ils restent apparents sur l'enduit. Les jambages ou pieds-droits qui constituent les parties verticales de l'encadrement sont harpés. Les appuis sont également en pierre et très légèrement saillants sur la façade. Les portes sont marquées par un seuil en pierre dure.

RESTAURATION

Entretien de la pierre : brossage simple ou lessivage à l'eau douce, regarnissage des joints défailants et remplacement des pierres altérées.

Mortiers : mortier de sable de granulométrie variée et de chaux aérienne pour les façades, et hydraulique pour les soubassements.

Enduits : enduit chaux et sable, taloché fin, qui vient mourir au nu de la pierre de chaînage et d'encadrement des baies.

1.2 FENÊTRES



Fenêtres d'attique

Fenêtres :

Les fenêtres les plus courantes sont à deux battants de trois carreaux chacun. Elles ont pour dimension moyenne : 0,80 m pour la largeur et 1,30 m pour la hauteur. Mais on rencontre également beaucoup de gabarits voisins : 0,80 X 1,10 m, ou plus grands : 1,00 m X 1,50 m.

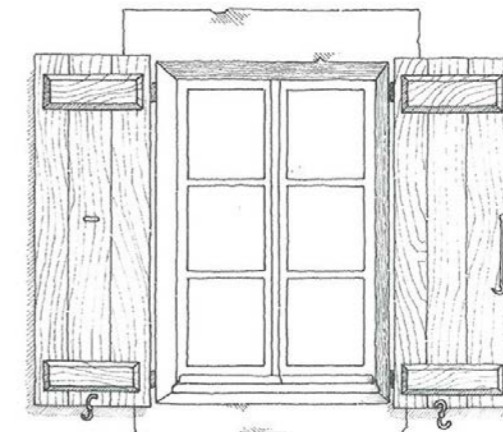
Les petites fenêtres sont généralement à un seul battant et quatre carreaux, avec des dimensions courantes de 0,50 X 0,60 m.

Volets :

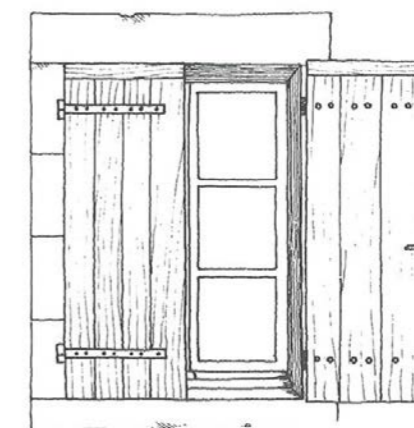
Ils sont constitués de planches jointes verticalement, avec ou sans rainurage selon l'ancienneté et renforcés ou non par des barres horizontales. Des pentures métalliques permettent la fixation sur les gonds. Sur des maisons de type plus urbaines, les volets peuvent être persiennés à la française.

Couleurs :

Toutes les menuiseries sont en bois peint. Les couleurs envisageables sont variées ; du mastic au gris en passant par le vert, le bleu, le rouge sombre. Les vernis et les marrons sont à proscrire.



Volets à barres ou volets à pentures



1.3 PORTES ET PORTES DE GRANGES



Portes :

La porte donnant accès au logement est une porte à un vantail (ou deux portes les immeubles importants ou les demeures bourgeoises) composée de planches jointives en bois. Elle peut être pleine (à imposte vitrée) ou partiellement vitrée. Dans ce cas, une grille en fer forgée d'ornement accompagne le vitrage.

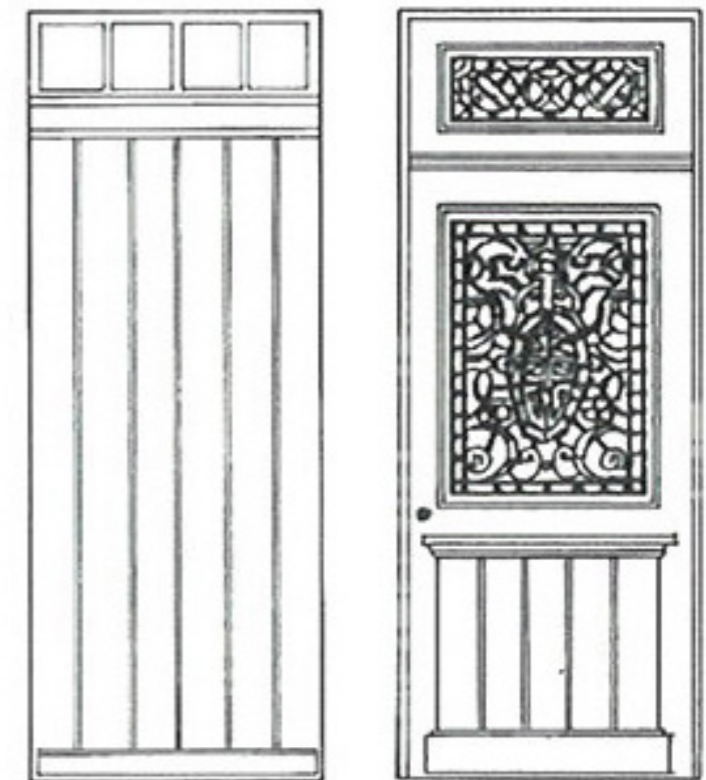
Sur les maisons plus reculées dans le bourg, la porte peut être vitrée sur les deux tiers de sa hauteur et protégée par des volets battants.

Portes de grange et de garage :

Elles sont en bois à lames jointives verticales, sans percement.

Couleurs :

Les portes d'entrée et de grange sont peintes de couleur foncée : vert, bleu, bordeaux...



II. TOITURES



Les habitudes de couvertures sont mixtes : tuile canal pour les couvertures à faible pente (la majorité), ardoise angevine pour les toitures pentues que l'on retrouve principalement dans l'architecture urbaine et classique.

Tuiles :

Les toitures sont réalisées en tuiles "tiges de botte" dessus et dessous. Les couvrants peuvent être neufs mais à l'aspect vieilli afin d'éviter les aplats monochromes. Les faîtage, rives, arêtières, solins sont réalisés en mortier de chaux aérienne et sable, et traités avec souplesse.

Ardoises :

Les toitures sont réalisées en ardoises de schistes du bassin d'Angers, de format 32/22 ou plus petites. La pose se fait au clou. Pour les bâtiments d'architecture plus modeste, la pose peut se faire au crochet.

Les raccords de toitures, noues, arêtières sont traités en ardoises. Pour les bâtiments d'architecture plus simple, l'usage du noquet zinc peut être accepté.

Faîtage :

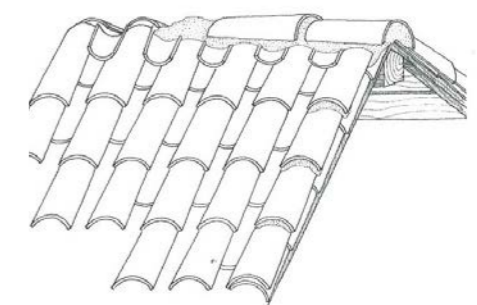
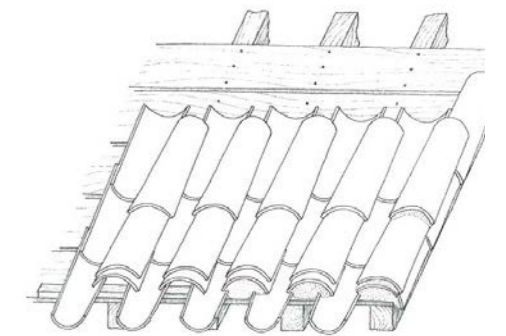
Dans tous les cas, les faîtages sont réalisés en tuiles, sans emboîtement, posées sur bain de mortier de chaux avec crêtes et embarrures.

Zinguerie :

Elle est en zinc non peint ou en cuivre. Les dauphins sont en fonte.

Pose de tuiles canal sur platelage en bois et sur quaterons de bois refendus.

Tuiles de rive à recouvrement ; égouts maçonnés. Faîtage maçonné avec tulleau de calage.



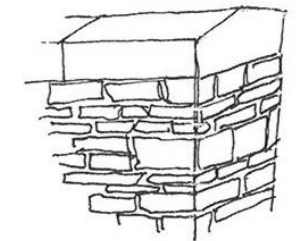
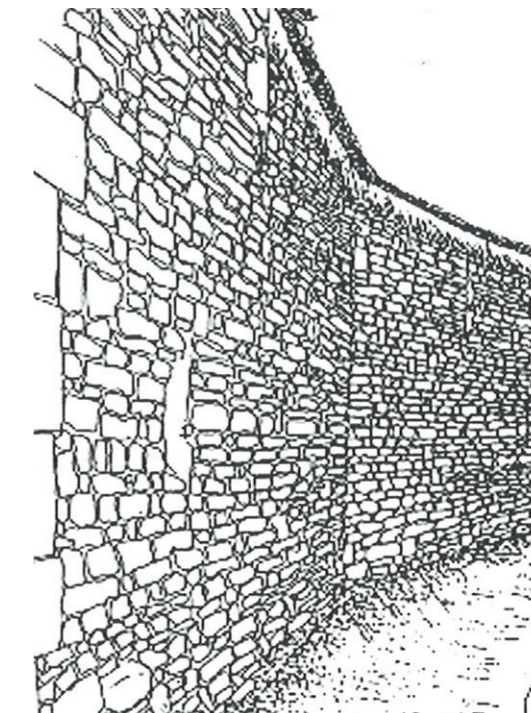
III. CLÔTURES

3.1 MURS ET MURETS

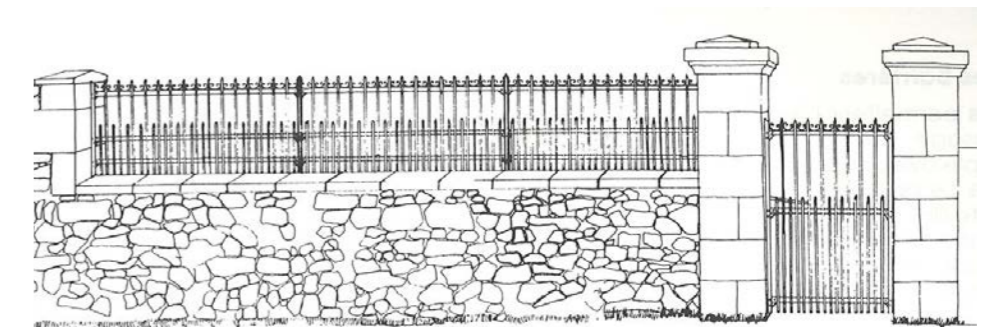
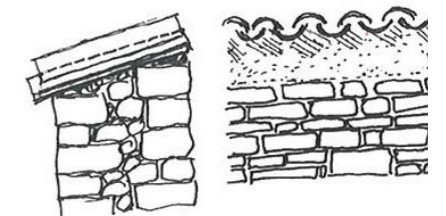
Le mur de moellons : il est constitué de pierres calcaires. Comme pour l'habitation, ces murs sont réalisés à double parement avec un remplissage central en pierres concassées. Le chaînage est assuré par un empilement de pierres taillées dans les angles et aussi par le couronnement. Les pierres sont laissées apparentes et restent au même nu que le mur. Les moellons de calcaire sont montés au mortier de chaux aérienne et sable, joints simplement arasés au montage.

Le couronnement peut être soit :

- une banquette en pierre taillée pour les murs les plus bas, ou murs bahut supportant une grille.
- un couronnement en tuiles posées perpendiculairement au mur.



Le couronnement assure la stabilité du mur et protège des infiltrations d'eau.



3.2 HAIES DE CLÔTURES



Pour la conservation des haies ou leur création en milieu rural, on utilisera des arbres ou arbustes d'essences variées et d'origine locale :

Les arbres : Aulne glutineux - *Alnus glutinosa* ; Châtaignier - *Castanea sativa* ; Chêne chevelu - *Quercus cerris* ; Chêne pédonculé - *Quercus pedunculata* ; Chêne pubescent - *Quercus pubescens* ; Chêne sessile - *Quercus petraea* ; Chêne vert - *Quercus ilex* ; Cormier - *Sorbus domestica* ; Érable plane - *Acer platanoides* ; Érable sycomore - *Acer pseudoplatanus* ; Frêne commun - *Fraxinus excelsior* ; Hêtre des bois - *Fagus sylvatica* ; Merisier des bois - *Prunus Avium* ; Noyer commun - *Juglans regia* ; Orme champêtre - *Ulmus campestris* ; Peuplier blanc - *Populus alba* ; Peuplier noir - *Populus nigra* ; Peuplier tremble - *Populus tremula* ; Saule blanc - *Salix alba* ; Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos* ; Tilleul des bois - *Tilia cordata*

Les intermédiaires : Alisier torminal - *Sorbus torminalis* ; Bouleau pubescent - *Betula pubescens* ; Bouleau verruqueux - *Betula verrucosa* ; Buis - *Buxus sempervirens* ; Cerisier à grappes - *Prunus padus* ; Cerisier Sainte Lucie - *Prunus mahaleb* ; Charme commun - *Carpinus betulus* ; Cognassier franc - *Cydonia vulgaris* ; Cytise - *Laburnum anagyroides* ; Érable champêtre - *Acer campestre* ; Érable de Montpellier - *Acer monspessulanum* ; Houx - *Ilex aquifolium* ; Néflier - *Mespilus germanica* ; Noisetier coudrier - *Corylus avellana* ; Poirier à feuilles en cœur - *Pyrus cordata* ; Poirier commun - *Pyrus pyraeaster* ; Pommier commun - *Malus sylvestris* ; Prunier myrobolan - *Prunus ceracifera* ; Robinier faux acacia - *Robinia pseudacacia* ; Saule à oreillette - *Salix aurita* ; Saule à trois étamines - *Salix trianda* ; Saule cassant - *Salix fragilis* ; Saule cendré - *Salix cinerea* ; Saule des vanniers - *Salix viminalis* ; Saule marsault - *Salix caprea* ; Saule pourpre - *Salix purpurea* ; Saule roux - *Salix atrocinerea*

Les buissons : Ajonc d'Europe - *Ulex europaeus* ; Amélanchier - *Amelanchier ovalis* ; Aubépine épineuse - *Crataegus oxycantha* ; Aubépine monogyne - *Crataegus monogyna* ; Bourdaine - *Frangula alnus* ; Camerisier à balais - *Lonicera xylosteum* ; Cassis - *Ribes nigrum* ; Chèvrefeuille - *Lonicera periclymenum* ; Cornouiller mâle - *Cornus mas* ; Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea* ; Eglantier - *Rosa canina* ; Fusain d'Europe - *Euonymus europaeus* ; Genêt à balais - *Cytisus scoparius* ; Génévrier commun - *Juniperus communis* ; Groseiller rouge - *Ribes rubrum* ; Lierre - *Hedera helix* ; Nerprun purgatif - *Rhamnus catharticus* ; Prunellier - *Prunus spinosa* ; Sureau noir - *Sambucus nigra* ; Troène vulgaire - *Ligustrum vulgare* ; Viorne lantane - *Viburnum lantana* ; Viorne obier - *Viburnum opulus*



Pour la création de haies de clôture en zone d'habitation, on pourra s'inspirer de la liste suivante (non exhaustive) :

Buis - *Buxus sempervirens*
 Charme commun - *Carpinus betulus*
 Cognassier franc - *Cydonia vulgaris*
 Cytise - *Laburnum anagyroides*
 Érable champêtre - *Acer campestre*
 Érable de Montpellier - *Acer monspessulanum*
 Néflier - *Mespilus germanica*
 Noisetier coudrier - *Corylus avellana*
 Cornouiller mâle - *Cornus mas*
 Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
 Eglantier - *Rosa canina*
 Fusain d'Europe - *Euonymus europaeus*
 Prunellier - *Prunus spinosa*
 Sureau noir - *Sambucus nigra*
 Troène vulgaire - *Ligustrum vulgare*
 Viorne lantane - *Viburnum lantana*
 Viorne obier - *Viburnum opulus*

Les haies, les bosquets, les alignements et les arbres isolés dans les champs font partie des éléments principaux qui composent et constituent nos paysages. Leurs formes différentes, ainsi que la manière dont ils sont emboîtés participent à la création de paysages divers et variés. Mais leurs avantages et utilités ne s'arrêtent pas au simple plaisir visuel. Les éléments arborés jouent de nombreux rôles dans le bon fonctionnement, l'aménagement et le développement de nos territoires.

Le rôle des haies dans les productions agricoles est souvent controversé car les contraintes qu'elles induisent ont des effets concrets évidents : perte de terrain, perte de rendement à proximité de la haie, charge d'entretien... Les effets positifs sont quant à eux difficilement mesurables bien que réels.

En voici quelques exemples :

- effet brise-vent sur les cultures,
- la protection du bétail et des cultures,
- un meilleur contrôle des parasites
- la contribution à une meilleure qualité des eaux et à leur écoulement,
- un refuge de la biodiversité
- la qualité des paysages et du cadre de vie
- une source de production de bois et de fruits.

Texte tiré du site de «Prom'haies, Conseil Général des Deux-Sèvres»

IV. ESPACES NATURELS

1. Parcs et Jardins, arbres et alignements d'arbres à préserver

- Les espaces végétalisés indiqués au plan de l'AVAP en tant que «espaces naturels et privés remarquables» doivent être entretenus pour conserver ou restituer leur composition d'ensemble.
 - La construction y sera limitée aux extensions des constructions existantes ou à la constructions d'édifices de taille modeste, à condition de respecter la composition paysagère des lieux (perspectives, terrasses, masses plantées, arbres remarquables).
 - Le traitement des sols d'allées y sera maintenu en stabilisé non bitumineux.
 - L'installation de mobilier urbain se limitera à des bancs, kiosques et signalisation.
 - Au niveau végétal, les arbres de haute tige ne pourront être abattus, à l'exception d'un renouvellement sanitaire justifié par des impératifs majeurs et argumentés par une étude dendrologique et paysagère comportant plans et palettes végétales.
 - Les travaux d'aménagement entrepris à proximité d'arbres de haute tige seront programmés hors période végétative, tout comme les plantations d'arbres complétant les trames ou les sujets morts.
 - S'il y a affouillement du sol lors de travaux d'aménagement, la distance d'éloignement minimale de chaque tronc sera de 3 mètres de rayon, voire - pour un arbre remarquable - la surface au sol de son houppier.
 - Si les travaux entraînent une découverte de la base des troncs, sa durée sera brève et sa profondeur inférieure à 30 cm.
 - Pour toute blessure constatée sur le tronc, y compris les superficielles, l'application d'un produit cicatrisant sera faite.
 - Pendant la durée du chantier, les troncs des arbres devront être habillés de planches précédées de toile de jute, ou tout autre élément de nature à éviter les blessures. Les dépôts de toute nature au pied des arbres sont interdits.
- Lors de la remise en état du site, le collet de l'arbre ne sera pas recouvert. La hauteur finie du sol ne sera strictement ni inférieure, ni supérieure au niveau initial. Les compactages des terres au pied de l'arbre est interdit.

2. Vallées et ripisylves

Objectifs

Préserver toutes les bandes boisées le long des cours d'eau en les entretenant correctement pour protéger et agrémenter le paysage.

Les bandes boisées ont également un rôle sur la biodiversité car elles jouent le rôle de biotope pour certaines espèces et de corridors pour d'autres. Enfin, les ripisylves ont un rôle de protection de l'eau et du sol.

Règles de gestion végétale, consolidation des rives, aspect des chemins

- Maintien du linéaire de haies et des bandes boisées.
- Respect de l'intégralité de la bande boisée, en ne générant ni blessures au tronc principal, ni d'éclatement de branches.
- Interdiction du déssouchage.
- Obligation d'enlèvement manuel ou mécanique, si nécessaire, du bois mort ou coupé situé dans le cours d'eau et susceptible de gêner l'écoulement de l'eau sans abîmer ni la berge ni les végétaux de la bande boisée. Enlèvement des embâcles du 1er juillet au 31 octobre.
- Remplacement des arbres à maturité tout en gardant les arbres morts qui ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Restauration de la bande boisée en choisissant parmi les essences locales. Utiliser de jeunes plants (de moins de quatre ans) qui seront protégés par un paillis végétal ou biodégradable, le paillage plastique étant interdit tout comme la plantation de peupliers en plein.
- Entretien de la bande enherbée pour lutter contre les ronces et autres espèces envahissantes ; fauche à partir du 1er septembre, écharonnage autorisé, herbicide interdit.
- Les rives ne doivent pas faire l'objet d'enrochements cimentés ou de pose de plaques de béton. S'il s'avère indispensable de maintenir les berges à un endroit donné, il est recommandé de recourir en priorité à la pratique du :
 - . Clayonnage ou tressage pour les berges faiblement érodées, le clayonnage étant formé de tresses de branches souples autour de pieux de saule ou d'aulnes, ce qui permet à l'ensemble d'épouser le contour de la berge.
 - . Fascinage pour les secteurs plus atteints : les berges sont alors protégées par des fagots de branches dont les épaisseurs sont maintenues contre la berge par des pieux de pins. Les fagots étant recouverts de sable et de terre, la végétation naturelle peut s'y réinstaller.
- Les chemins d'accès, de desserte, de halage, de promenade et de pêche, qui animent ces rives, demeurent en terre battue (damée) ou en stabilisé calcaire.

Recommandations

- N'abattez les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité,
- Ne brûlez pas les résidus de taille à proximité de la ripisylve,
- Remplacez les plants manquants, ou n'ayant pas pris, par des jeunes plants d'essences autorisées sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique),
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches : lamier, sécateur ou barre de coupe, tronçonneuse (le broyeur à marteaux et les fléaux sont interdits).
- Réalisation des interventions pendant la période du 1er octobre au 15 mars pour la taille et du 1er juillet au 31 octobre pour l'enlèvement des embâcles.

- Arrêter la taille sommitale d'une haie basse pour que se développe une haie de taille moyenne ou haute,
- Développer le potentiel des espèces de taille moyenne,
- Effectuer des plantations d'enrichissement par semis de graines si nécessaire (glands, châtaignes...)

3. Evolution d'une haie et qualité des paysages

Rôle de la haie

- Mettre en valeur le patrimoine et embellir le cadre de vie
- Valoriser les itinéraires de randonnées
- Dissimuler des bâtiments agricoles
- Augmenter la part de bois de feu utilisable (énergie locale non polluante et renouvelable)
- Améliorer la qualité de l'habitat de nombreuses espèces animales qui y trouvent des sites de nidification et d'alimentation.
- Effet brise-vent

Objectifs

- Assurer la pérennité de la haie en favorisant le développement des ligneux et les semis naturels
- Maintenir le linéaire de haies (largeur, emprise...)

Recommandations

- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches : lamier, sécateur ou barre de coupe, tronçonneuse (le broyeur à marteaux et les fléaux sont interdits).
- Réalisation des interventions pendant la période du 1er octobre au 15 mars pour la taille.

Réhabilitation de la haie